

ASSEMBLÉE NATIONALE

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

AMENDEMENT

N ° AS71

présenté par

M. Chassaigne, M. Monnet, M. Dharréville, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor,
M. Chailloux, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Peu, M. Le Gayic, Mme Lebon,
M. Lecoq, M. Maillot, M. Nadeau, M. Rimane, M. Fabien Roussel, M. Sansu, M. Tellier,
M. William et M. Wulfranc

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.